

# ENTREZ DANS LE MONDE DU PAIEMENT INSTANTANÉ AVEC BNP PARIBAS EN SUISSE

L'introduction du paiement instantané en Suisse dès le mois d'août 2024 permettra d'accélérer les transactions et offrira de nouvelles possibilités pour les entreprises et les particuliers. Il s'agit d'une étape importante en termes d'harmonisation des produits bancaires.

Le paiement instantané – Instant Payments (IP) – deviendra obligatoire pour les établissements financiers en Suisse dès août 2024 pour les 50 banques les plus grandes (dont le volume de transactions dépasse 500 000 paiements par année) et à fin 2026 pour les autres participants SIC qui procèdent à des paiements clients.

Cette initiative de la Banque nationale suisse répond aux nouvelles tendances en termes d'innovation et aux exigences des clients pour des paiements en temps réel et sécurisés, comme c'est le cas déjà dans plus de 35 pays.

## LA NOUVELLE NORME

Aujourd'hui, lors d'un virement courant en Suisse, le montant est crédité quelques heures après, voire le lendemain ou plus tard encore selon que le paiement est déclenché pendant la journée, la nuit, un jour ouvrable ou un jour férié. Les solutions actuelles parfois proches du paiement instantané, assorties d'une notification immédiate envoyée par SMS, ne garantissent quant à elles pas toujours que le paiement a été entièrement traité.

Désormais, grâce au paiement instantané, peu importe l'heure ou le jour où la partie payante déclenche le virement : celui-ci est toujours traité en dix secondes au maximum, et de façon irrévocable d'un compte à un autre dès son déclenchement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Il s'agit d'une étape importante pour les institutions financières ainsi que pour BNP Paribas en tant que précurseur des solutions de paiement en temps réel et à la pointe pour ses clients.

## LES AVANTAGES DU PAIEMENT INSTANTANÉ

- ▶ **Paiement effectué en moins de 10 secondes d'un compte à l'autre**
- ▶ **Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année sans exception.**
- ▶ **Débit et crédit effectués en même temps et de manière définitive**
- ▶ **Confirmation de paiement immédiate et solde de compte actualisé à tout moment pour les deux parties**
- ▶ **Limite de paiement : CHF 20 000 (ou plus selon les établissements)**

Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

## CONTACTS



### KAMEL EL FEDIL

Head of Cash Management  
BNP Paribas (Suisse) SA  
[kamel.elfedil@bnpparibas.com](mailto:kamel.elfedil@bnpparibas.com)



### JAN DE JONG

Cash Management Product Manager  
BNP Paribas (Suisse) SA  
[jan.dejong@bnpparibas.com](mailto:jan.dejong@bnpparibas.com)



# BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change